



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal
de la Municipalité d'East Broughton

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'EAST BROUGHTON

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité d'East Broughton tenue au lieu des séances, le **22 janvier 2024** à 16 h 15.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Jean-Paul Grondin
Siège #2 - Darrell Paré
Siège #4 - Samantha Jalbert-Paré
Siège #5 - André Roy
Siège #6 - Rénald Drouin

Est/sont absents à cette séance :

Siège #3 - Julie Leblond

Formant quorum sous la présidence de monsieur le pro-maire, Jean-Paul Grondin. Madame Claudine Mathieu, greffière-trésorière adjointe agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le pro-maire déclare la séance ouverte.

2 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION

La procédure de renonciation à l'avis de convocation exige que tous les conseillers soient présents lors de la séance. Les conseillers ne désirent pas ajouter de sujets à l'ordre du jour.

3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le conseiller Jean-Paul Grondin fait la lecture de l'ordre du jour.

1 - OUVERTURE DE SÉANCE

2 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION

3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4 - SUJETS À DISCUTER

4.1 - NOMINATION D'UNE SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

4.2 - RÉSOLUTION SIGNATURE CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE PRAFI

4.3 - RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 928 700 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 29 JANVIER 2024

4.4 - RÉSOLUTION POUR ADJUGER UNE ÉMISSION DE BILLETS À LA CAISSE DESJARDINS DE LA RÉGION DE THETFORD

2024-
01-8839



N° de résolution
ou annotation

2024-
01-8840

2024-
01-8841

Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Renald Drouin et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour.

ADOPTÉE

4 - SUJETS À DISCUTER

4.1 - NOMINATION D'UNE SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

ATTENDU QUE Madame Ginette Vachon, directrice générale est en vacances pour la présente séance extraordinaire.

ATTENDU QUE le conseil municipal doit nommer une secrétaire d'assemblée.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Roy et unanimement résolu que le conseil municipal désire nommer Madame Claudine Mathieu, greffière-trésorière adjointe à titre de secrétaire d'assemblée.

ADOPTÉE

4.2 - RÉSOLUTION SIGNATURE CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE PRAFI

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'East Broughton a obtenu, dans le cadre du Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations (PRAFI) une aide financière maximale de 60 000 \$ pour le projet d'étude hydraulique et hydrologique du ruisseau sans nom de la mine d'East Broughton dossier: 3000115;

CONSIDÉRANT la convention d'aide transmise par le ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation relatif à l'octroi d'une aide financière pour ledit projet et établissant les droits et obligations de la Ville et de la Ministre relativement aux projets subventionnés;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu une copie de la convention d'aide dans les délais impartis;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Renald Drouin, appuyée par la conseillère Samantha Jalbert-Paré et unanimement résolu :

QUE Madame Ginette Vachon, directrice générale et secrétaire trésorière et que Monsieur Jean-Benoit Létourneau, maire soit autorisés à signer la convention d'aide dans le cadre du Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations (PRAFI) - dossier 3000115 et à consentir à toutes clauses habituelles et nécessaires.

ADOPTÉE



2024-

01-8842

N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal
de la Municipalité d'East Broughton

4.3 - RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 928 700 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 29 JANVIER 2024

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité d'East Broughton souhaite emprunter par billets pour un montant total de 928 700 \$ qui sera réalisé le 29 janvier 2024, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2014-163	928 700 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 2014-163, la Municipalité d'East Broughton souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par le conseiller Renald Drouin, appuyé par le conseiller Darrell Paré et résolu unanimement:

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1er alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 29 janvier 2024;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 29 janvier et le 29 juillet de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire, Jean Benoit Létourneau et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Ginette Vachon;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2025.	26 500 \$	
2026.	28 000 \$	
2027.	29 500 \$	
2028.	31 100 \$	
2029.	32 900 \$	(à payer en 2029)
2029.	780 700 \$	(à renouveler)



N° de résolution
ou annotation

2024-
01-8843

Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 2014-163 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 29 janvier 2024), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉE

4.4 - RÉSOLUTION POUR ADJUGER UNE ÉMISSION DE BILLETS À LA CAISSE DESJARDINS DE LA RÉGION DE THETFORD

Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	22 janvier 2024	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 8 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	29 janvier 2024
Montant :	928 700 \$		

ATTENDU QUE la Municipalité d'East Broughton a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 29 janvier 2024, au montant de 928 700 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - CAISSE DESJARDINS DE LA REGION DE THETFORD

26 500 \$	4,93000 %	2025
28000\$	4,93000 %	2026
29 500 \$	4,93000 %	2027
31 100 \$	4,93000 %	2028
813 600 \$	4,93000 %	2029
Prix : 100,00000	Coût réel : 4,93000 %	

2 - BANQUE ROYALE DU CANADA

26 500 \$	4,95000 %	2025
-----------	-----------	------



N° de résolution
ou annotation

*Procès-verbal
de la Municipalité d'East Broughton*

28 000 \$	4,95000 %	2026
29 500 \$	4,95000 %	2027
31 100 \$	4,95000 %	2028
813 600 \$	4,95000 %	2029

Prix : 100,00000

Coût réel : 4,95000 %

3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

26 500 \$	5,10000 %	2025
28 000 \$	4,95000 %	2026
29 500 \$	4,70000 %	2027
31 100 \$	4,60000 %	2028
813 600 \$	4,60000 %	2029

Prix : 98,48700

Coût réel : 4,97680 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS DE LA REGION DE THETFORD est la plus avantageuse;

Il est proposé par le conseiller André Roy, appuyé par le conseiller Darrell Paré et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité d'East Broughton accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS DE LA REGION DE THETFORD pour son emprunt par billets en date du 29 janvier 2024 au montant de 928 700 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 2014-163. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉE

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de l'assistance.

6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Renald Drouin et résolu à l'unanimité de clore la séance à 16h26.

2024-
01-8844




N° de résolution
ou annotation


*Procès-verbal
de la Municipalité d'East Broughton*

ADOPTÉE


Jean-Paul Grondin
Pro-Maire


Claudine Mathieu
Greffière-trésorière adjointe

Je, soussigné, Jean-Paul Grondin, pro-maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.


Jean-Paul Grondin
Pro-Maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, Claudine Mathieu, greffière-trésorière adjointe, certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le Conseil de cette séance de la Municipalité de d'East Broughton.